



Conduite sous l'emprise de stupéfiant

Par **fakami**, le **05/04/2009 à 10:08**

Bonjour,

Mon frère a commis un excès de vitesse. Lorsque la gendarmerie l'a arrêté, ils lui ont dit qu'il avait les yeux rouges et ont donc procédé au test de dépistage salivaire pour le cannabis. Ensuite ils l'ont amené à l'hôpital pour prise de sang. Il avait consommé du cannabis donc la prise de sang ne sera que positive. Il lui ont confisqué son permis pour 3 jours. 3 jours après, alors qu'il se rend à la gendarmerie pour récupérer son permis, il se fait arrêté de nouveau par d'autres gendarmes et il avait 7 grs de cannabis sur lui. Il n'a pas fait de garde à vue ni pour la première ni pour la deuxième arrestation.

Etant enseignant, pouvez-vous me renseigner à savoir si il a un casier judiciaire va-t-il perdre son emploi. Les gendarmes ne lui ont rien expliqué, va-t-il être convoqué au tribunal ? Risque-t-il d'être de nouveau contrôlé médicalement ?

Je vous remercie de répondre si vous connaissez la procédure car je suis très inquiète pour lui.